



EFS CPDL

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

SECTION SYNDICALE CFTD EFS-CPDL

LETTRE D'INFORMATION

Février 2022

SOMMAIRE

Page 1 - L'édito

Page 2 – Horaires MMD Angers, MDD
SNA, MDD LMS

Page 3 – Mouvements du personnel,
Collectes et cabines annulées, Budget
2022 et Jours fériés en Prépa et QBD

Page 4 – Obligation vaccinale, situation
Châteauroux et contacts

L'édito

QUAND ON VOUS DIT
« VOUS N'AVEZ PAS LE CHOIX, ON MANQUE DE SANG »
C'EST FAUX !

L'EFS est un EPIC, structure qui mélange public et privé : le budget, public, est fixé par le Ministère du budget et celui de la santé, alors que les salariés relèvent du droit privé. Ainsi c'est la Direction de l'EFS qui doit remplir une mission de service public : **l'AUTOSUFFISANCE en Produits Sanguins Labiles !**

Les salariés de l'EFS étant des **salariés de DROIT PRIVE**, ils n'ont pas la responsabilité de l'autosuffisance de l'établissement, et par conséquent ils ne doivent pas finir en retard si les ressources allouées par la direction ne sont pas adaptées aux objectifs ou à la bonne tenue des collectes de sang.

La Direction, et de fait les tutelles (Ministères du Budget et de la Santé) sont **RESPONSABLES** de cet objectif d'autosuffisance **ET DONC ils doivent respecter les droits des salariés**, notamment le respect des horaires en allouant les moyens nécessaires !

C'est donc bien à la Direction de l'EFS que revient cette mission **d'AUTOSUFFISANCE en PSL** et les responsabilités qui vont avec **et non pas aux salariés !!!!**

La direction appelle une fois de plus les donneurs à se mobiliser...**mais le problème ce n'est pas le manque de donneurs mais le manque de personnel !!!**

Projet de modification des heures d'ouverture de la maison du don sur le site d'Angers :

Suite à l'augmentation des objectifs de prélèvements fixés pour 2022, la mise en œuvre du projet impose un remaniement des plages d'ouvertures de la MDD d'Angers, site pour lequel le service des prélèvements est depuis plusieurs mois en grande difficulté avec de nombreuses fermetures de la MDD et des collectes mobiles fréquemment annulées.

Face à la situation très alarmante du site, les élus **CFDT** ont demandé à la direction de reporter ce projet en attendant que la situation s'améliore en termes de ressources humaines notamment l'effectif médecin sans engendrer de bore out ni de burn out sur le personnel. Malgré deux suspensions de séance, la direction reste sur sa décision refusant de saisir de la main tendue des élus. A l'initiative des élus **CFDT** une expertise de la situation du service des prélèvements d'Angers permettant d'éclairer les membres du CSE sur sa situation critique a été votée à l'unanimité par les élus du CSE.

Toutefois, la Direction affirme qu'au regard de la situation actuelle du site, elle ne fera que ce qu'elle est en capacité de faire : pas question pour atteindre les objectifs de faire travailler les gens deux fois plus que ce qu'ils font déjà...

Alors prenez en note ! **Vous avez le choix !**

Projet de modification des heures d'ouverture de la maison du don sur le site de Saint Nazaire :

De même, pour satisfaire l'augmentation des objectifs de prélèvements fixés pour 2022, le projet prévoit une journée supplémentaire de travail, 1 semaine sur 2 ce qui permettra une ouverture de site plus cohérente, soit 4 jours par semaine toutes les semaines. Un renfort de 0,67 ETP est prévu dont 0,2 ETP pourvu en intérim pour le poste d'ERD et 0,3 ETP en majoration de temps réparti sur les IDE.

Avis des élus **CFDT** lu en séance :

*« La modification des horaires présentée dans ce projet permet une augmentation du temps de travail de certains personnels qui y sont favorables. C'est pourquoi, les élus **CFDT** votent FAVORABLEMENT pour ce projet ».*

Projet de modification des heures d'ouverture de la maison du don sur le site du Mans :

Dans la même dynamique d'objectifs de prélèvements 2022 à la hausse, un renfort de 0,37 ETP mensuel est prévu pour ouvrir la MDD tous les 4^e mardis de chaque mois avec 2 IDE.

Afin d'atteindre les objectifs, les IDE en supervision pourront par voie dérogatoire maintenir leurs différentes habilitations de prélèvement ce qui pallierait temporairement la baisse d'effectif médecin (actuellement 2 médecins mais cet été, il n'y en aurait plus qu'un seul...). La TMC va-t-elle réussir à absorber le déficit régional en médecin ?

Avis des élus **CFDT** lu en séance :

« Cette modification des horaires présentée dans ce projet permet de renforcer l'offre de créneaux de RDV sur une maison du don plutôt qu'en collecte mobile. Cette proposition permet d'accueillir les donateurs dans de meilleures conditions en améliorant les conditions de travail des salariés.

	<p>Les élus CFDT votent FAVORABLEMENT pour ce projet, mais émettent toutefois une réserve concernant la situation de l'effectif des médecins de collecte à court et moyen terme ».</p>
<p>Mouvement du personnel du mois de décembre 2021 :</p>	<p>Sur le site du Mans, la direction confirme l'embauche d'un technicien intérimaire en CDI, et cela même si des techniciens déjà en CDI s'étaient positionnés sur ce poste en demandant une mobilité géographique intra-région.</p> <p>Car à compétences égales, la direction estime que la candidature de l'intérimaire était la meilleure. Ce que décrient les élus CFDT !! Un technicien de laboratoire de n'importe quel service possède toutes les compétences nécessaires et peut ainsi exercer dans n'importe quel laboratoire au sein de l'EFS !</p> <p>Encore une fois, les élus CFDT dénoncent le non-respect des accords EFS signés par la direction elle-même !</p> <p>Faites valoir vos droits !</p>
<p>Nombre de collectes annulées et cabines fermées site par site du 4ème trimestre 2021 avec les raisons :</p>	<p>En synthèse :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 137 collectes annulées (5121 ST), - 70 collectes créées (3435 ST), - 67 collectes (49%) non compensées principalement du fait de manque de ressources médicales. <p>Le nombre de collectes et cabines fermées sur la région est très représentatif de la problématique du manque de médecin et plus particulièrement sur le site d'Angers.</p>
<p>Information sur le budget prévisionnel 2022 (EPRD) :</p>	<p>Les données relatives aux ETP sont:</p> <ul style="list-style-type: none"> - le budget notifié 2021 était de 849.3 ETP ; - le réalisé 2021 s'établit à 852 ETP, soit un dépassement d'environ 3 ETP ; - le budget notifié 2022 est de 868 ETP. <p>L'augmentation d'ETP va notamment être affectée aux activités MTI en lien avec les gros projets signés récemment. Le reste est réparti sur les services de prélèvements et d'IH-Del.</p> <p>La direction semble se satisfaire de ces ETP accordés. Certes c'est mieux que rien, mais dans les autres activités (support, PRP...) n'êtes-vous pas vous non plus en difficultés ?</p> <p>La CFDT le pense !</p>
<p>Dimanches et jours fériés en 2022 en Prépa et en QBD :</p>	<p>Les jours fériés travaillés en préparation et en QBD en 2022 seront :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le jeudi 26 mai (Ascension) ; - le jeudi 14 juillet ; - le mardi 1^{er} novembre ; - le vendredi 11 novembre. <p>Pour le service préparation, toutes les opérations de routine ne seront pas réalisées. Il est prévu que l'équipe se concentre seulement sur les matières premières et les concentrés plaquettaires.</p> <p>Les élus CFDT signalent à la direction qu'il manque toutefois le poste planifié de 10h30 à 19h dans l'organisation. La direction se rapprochera du responsable de préparation pour confirmation.</p> <p>La direction confirme que l'ANAT sera appliqué : <u>pas de planification sur la base du volontariat mais bien de façon équitable.</u></p>

Point sur la situation sanitaire et l'obligation vaccinale à l'EFS :

Comme précédemment, les salariés concernés par l'obligation vaccinale devront réaliser une troisième dose de vaccination.

A noter : une autorisation d'absence est prévue pour le salarié qui accompagne un mineur ou un majeur protégé dont il a en charge les rendez-vous médicaux liés aux vaccinations.

Pour cela, la direction indique que le salarié doit s'adresser à son responsable hiérarchique pour en faire la demande.

Les salariés actuellement suspendus sont pour l'heure remplacés par de l'intérim en attendant l'évolution de cette obligation.

Point sur la situation de Châteauroux :

Face au manque d'anticipation sur les recrutements et l'obligation vaccinale, la direction a dû mettre en place un plan de continuité d'activité (PCA) afin d'assurer la continuité du service public.

La fin du PCA sur le site de Châteauroux a été prononcé le 1^{er} décembre 2021 avec une reprise totale des missions de ce site sur la base de l'organisation ultérieure. Les recrutements envisagés ont été réalisés : 3 CDI et 1 intérimaire ont donc rejoint l'équipe qui est donc désormais au complet. L'activité est à nouveau de l'ordre de celle enregistrée au mois de décembre 2020.

C'est donc bien la Direction de l'EFS qui doit tout mettre en œuvre pour remplir la mission de service public et d'apporter les solutions au manque d'effectif et non les salariés !

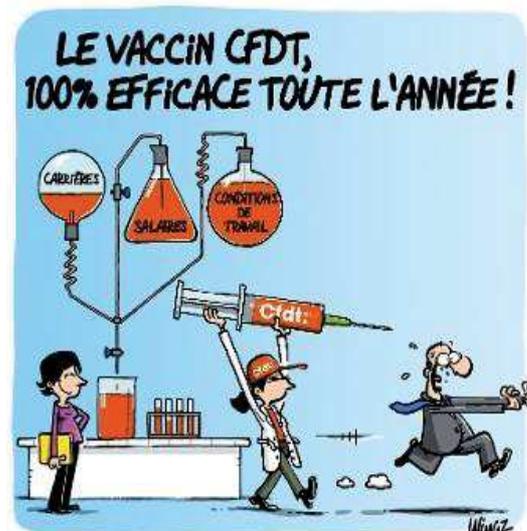
Vous avez le choix !

La Cfdt, c'est des infos à destination de tous les salariés. Et aussi des infos régulières réservées aux adhérents.

Vous souhaitez adhérer :

Elodie Bernard, déléguée syndicale régionale **CFDT** EFS/CPDL
06 71 11 29 08

Carole Foratier, déléguée syndicale centrale **CFDT** EFS
06 88 60 56 33





Déclaration préalable au conseil d'administration de l'EFS

« Madame et Messieurs les représentants de l'État et de ses agences membres du Conseil d'Administration de l'Établissement Français de Sang, c'est à vous que la Fédération Française pour le Don de sang Bénévole au nom de ses 2850 associations regroupant plus de 750000 membres souhaite s'adresser.

Durant, l'année 2021, des milliers de collectes à travers la France ont été supprimées ou repoussées. Cette situation dramatique a eu pour conséquence une baisse inquiétante des stocks de produits sanguins durant toute l'année, qui a vu son point d'orgue en septembre. Dans cette période, sans l'engagement total de toutes les forces vives de l'EFS et la mobilisation des donneurs, pour la première fois depuis des décennies notre pays aurait été en difficultés pour honorer sa mission de santé publique du fait de manque de sang.

Pour nous donneurs et citoyens, cette situation est inacceptable, et ne peut se reproduire, car nous vous rappelons qu'au-delà des chiffres et des budgets, il y a des patients qui souffrent dans leurs chairs, et pour lesquels nous donneurs tendons le bras pour partager ce précieux produits qu'est le sang.

Fort de ce constat, nous ne comprenons pas les décisions mortifères prises par les tutelles que vous représentez :

- Refus de la Direction de la sécurité Sociale de prendre en charge sur 3 ans, les dépenses liées à la reprise du CNRGS et du DEF de l'INTS, correspondant à un besoin de subvention de 3.5 millions d'Euros. Celle-ci sera diminuée de plus de la moitié en 2022 et disparaîtra en 2023.
- Réduction de 10 millions pour 2022 de la subvention en compensation de la suppression de l'assujettissement à la TVA de l'EFS. La subvention initiale étant de 40 millions en 2019 (40 en 2019/2020, 30 en 2021, 20 en 2022, 10 en 2023 et 0 en 2024).
- Refus d'intégration au Ségur de la santé de l'ensemble du personnel de l'EFS. En lieu et place, il n'a été accordé qu'un ajustement partiel à une partie du personnel (infirmiers et techniciens de laboratoire).
- À la suite de 3 reports, la réunion interministérielle de mi-novembre n'a toujours pas pris position sur la revalorisation des tarifs de cession du plasma matière première livrée au LFB par l'EFS, malgré les prises de position du ministre de la Santé et des Solidarités.
- Obligation d'équilibrage du budget malgré les décisions ci-dessus, faute de quoi l'EFS perdra sa capacité d'autofinancement. Un déficit est tenable une année mais pas plus...

Ces décisions remettent en cause l'existence de l'Établissement Français du Sang qui perdant toute marge de manœuvre financière perd toute attractivité, et se vide de sa principale richesse qu'est son Personnel.

Cette austérité imposée, comme indiquée et détaillée ci-dessus remet en cause non seulement notre autosuffisance en produit sanguin, mais supprime la raison de vivre de dizaines d'association qui sont sur l'ensemble de notre territoire des vecteurs d'intégration et créateurs de lien sociaux.

De ce fait, la Fédération Française pour le Don de Sang Bénévole demande avec insistance l'octroi à l'EFS des moyens financiers et humains lui permettant de mener à bien sa mission de service public. Nous vous remercions pour l'aide que vous ne manquerez pas d'apporter à notre modèle transfusionnel. »

Face au manque de moyens de l'EFS, la FFDSB (Fédération Française pour le Don de Sang Bénévole) a tiré la sonnette d'alarme durant le conseil d'administration de l'EFS du 10 décembre 2021.

La CFDT alerte depuis de nombreux mois sur les conséquences du manque d'attractivité de l'EFS en matière de recrutement. Ce manque d'attractivité a pour conséquence aujourd'hui plusieurs centaines de postes vacants. En 2021, des dizaines de milliers de poches de sang n'ont pas été collectées faute de personnels entraînant un niveau de stock de produits sanguins extrêmement bas.

La Direction de l'EFS et le Ministère chargé de la Santé s'abritent derrière la crise sanitaire de la COVID19 pour expliquer le niveau catastrophique des stocks de produits sanguins en France. Ils refusent de voir la réalité en face. Une réalité très certainement inavouable aux patients et aux donateurs de sang. L'état a décidé d'exclure les salariés de l'EFS du SEGUR de la Santé et des revalorisations de la fonction publique hospitalière. Et pourtant, l'EFS est un maillon essentiel et incontournable dans la chaîne de soin !!! Cette décision est incompréhensible et a de graves conséquences aujourd'hui sur le niveau des stocks de produits sanguins. A cela s'ajoute une course à l'efficacité entamée depuis plus de 10 ans qui a entraîné la suppression de nombreux postes et par conséquent de collectes de sang. Exclure l'EFS de mesures salariales fortes alors même que nos classifications n'ont pas été révisées depuis 13 ans, avec une grille de rémunération obsolète, décorrélée du marché du travail, avec 3 positions sur 10 en dessous du SMIC, engendre inévitablement une perte d'attractivité des métiers de la transfusion au regard notamment des rémunérations des agents de la fonction publique hospitalière.

En 2021, la CFDT a alerté les tutelles en leur écrivant : « *Les difficultés majeures de recrutement et de fidélisation sont un risque stratégique réel pour la continuité d'activité de l'EFS.* » Rien n'a changé en ce début d'année 2022. Il semble même que la situation se soit encore dégradée.

Le but de cet aveuglement de nos tutelles ne serait-il pas de remettre en cause le don éthique à la française : anonymat, bénévolat, volontariat, gratuité du don ? Ne serait-on pas en train de préparer le passage à la marchandisation du corps humain en sabordant volontairement l'EFS ? Si cela se mettait en place, ce serait la gratuité du don qui serait remise en cause ! Avez-vous déjà demandé de l'argent à votre enfant quand vous lui faites un cadeau ?

Un seul don de sang, peut sauver plusieurs vies. La Direction de l'EFS a raison, il faut que les français viennent donner, mais comment va faire le personnel en place pour les accueillir s'il y a autant de postes vacants ? Pour assurer les transfusions dont les patients ont tant besoin, l'EFS a besoin de prélever ! L'EFS a besoin de recruter ! L'EFS a besoin que l'Etat lui vienne en aide ! Il est grand temps, Monsieur le Président !

Dans le même temps, en deux ans, l'état aura recapitalisé à hauteur de 500 Millions d'euros (210 en 2021 ; 290 en 2022) sa société anonyme le LFB qui transforme le plasma cédé par l'EFS en médicaments dérivés du sang.

« QUOI QU'IL EN COUTE... » mais pas pour l'EFS !

Alors devant ce désastre annoncé, nous CFDT, organisation syndicale responsable, convaincue que l'EFS doit rester un établissement public digne de ce nom, avec une éthique à la française réaffirmée, nous demandons aux plus hautes sphères d'intervenir !

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Référence unique de mandat <input type="text"/> <small>(à compléter par le syndicat)</small>	Type de paiement Récurrent
--	-----------------------------------

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la CFDT à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la CFDT. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

CRÉANCIER : CFDT	ICS : FR88ZZZ254894
-------------------------	----------------------------

Coordonnées du syndicat

Nom du titulaire du compte à débiter :

Coordonnées de l'adhérent

IBAN du compte à débiter

Fait à : Signature

Le :

Mentions légales : Les données à caractère personnel recueillies sont nécessaires à la gestion de l'adhésion à la CFDT. La base légale de traitement est l'intérêt légitime car ces données permettent de fournir à l'adhérent des informations professionnelles, syndicales ou des services liés à son adhésion. Ces données sont à usage exclusif de la CFDT et ne sont pas communiquées à des tiers, ni commercialisées. Elles sont enregistrées sur le référentiel national CFDT, conservées par le syndicat en charge de leur traitement et gardées 5 ans en archives intermédiaires après le départ de l'adhérent puis supprimées définitivement. Tout adhérent dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement de ses données qu'il peut exercer à tout moment aux coordonnées précisées sur ce bulletin d'adhésion ou dans son espace en ligne. Si elles ne sont pas satisfaites du traitement de leur demande, les personnes disposent du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). L'adhésion à la CFDT ouvre à ses adhérents un accès en ligne, accessible sur <https://monespace.cfdt.fr>. Après avoir activé son compte l'adhérent peut notamment modifier ses informations personnelles et contacter son syndicat CFDT.



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

BULLETIN D'ADHÉSION

Rejoignez le 1^{er} syndicat de France !

[CFDT.FR](https://monespace.cfdt.fr)

CALENDRIER CFDT - 2022

JANVIER			FEVRIER			MARS			AVRIL			MAI			JUIN		
1	S	Férié	1	M	Date limite de dépôt CP S2	1	M		1	V	Remise planning P3	1	D	Férié	1	M	Date limite de dépôt CP S3
2	D		2	M		2	M		2	S		2	L	18	2	J	
3	L	1	3	J		3	J		3	D		3	M		3	V	
4	M		4	V	Remise planning P2	4	V	Choix des repos*	4	L	14	4	M		4	S	
5	M		5	S		5	S		5	M		5	J		5	D	
6	J		6	D		6	D		6	M		6	V		6	L	23 Férié
7	V	Choix des repos*	7	L	6	7	L	10	7	J		7	S		7	M	
8	S		8	M		8	M		8	V		8	D	Férié	8	M	
9	D		9	M		9	M		9	S		9	L	19	9	J	
10	L	2	10	J		10	J		10	D		10	M		10	V	
11	M		11	V		11	V		11	L	15	11	M		11	S	
12	M		12	S		12	S		12	M		12	J		12	D	
13	J		13	D		13	D		13	M		13	V		13	L	24
14	V		14	L	7	14	L	11	14	J		14	S		14	M	
15	S		15	M		15	M		15	V		15	D		15	M	
16	D		16	M		16	M		16	S		16	L	20	16	J	
17	L	3	17	J		17	J		17	D		17	M		17	V	
18	M		18	V		18	V		18	L	16 Férié	18	M		18	S	
19	M		19	S		19	S		19	M		19	J		19	D	
20	J		20	D		20	D		20	M		20	V		20	L	25
21	V		21	L	8	21	L	12	21	J		21	S		21	M	
22	S		22	M		22	M		22	V		22	D		22	M	
23	D		23	M		23	M		23	S		23	L	21	23	J	
24	L	4	24	J		24	J		24	D		24	M		24	V	Choix des repos*
25	M		25	V		25	V		25	L	17	25	M		25	S	
26	M		26	S		26	S		26	M		26	J	Férié	26	D	
27	J		27	D		27	D		27	M		27	V	Remise planning P4	27	L	26
28	V		28	L	9 Réponse planif CP S2	28	L	13	28	J		28	S		28	M	
29	S					29	M		29	V	Choix des repos*	29	D		29	M	
30	D					30	M		30	S		30	L	22	30	J	Réponse planif CP S3
31	L	5				31	J					31	M				

* La remise du planning et le choix de dépôts des repos (JRTT, RCV, RCR) se font le vendredi au plus tard

	Période Congés Payés	Date limite de dépôt	Réponse du planificateur
	Saison 1 du 1 ^{er} février au 31 mai	1 ^{er} octobre 2021	31 octobre
	Saison 2 du 1 ^{er} juin au 30 septembre	1 ^{er} février	28 février
	Saison 3 du 1 ^{er} octobre N-1 au 31 janvier	1 ^{er} juin	30 juin

Périodes ANATT	
Période 1	26 décembre 2021 au 19 février 2022
Période 2	20 février au 16 avril
Période 3	17 avril au 11 juin
Période 4	12 juin au 06 août
Période 5	7 août au 1 ^{er} octobre
Période 6	02 octobre au 26 novembre
Période 7	27 novembre 2022 au 21 janvier 2023

JUILLET			AOÛT			SEPTEMBRE			OCTOBRE			NOVEMBRE			DECEMBRE		
1	V		1	L	31	1	J		1	S	Date limite de dépôt CP S1	1	M	Férié	1	J	
2	S		2	M		2	V		2	D		2	M		2	V	
3	D		3	M		3	S		3	L	40	3	J		3	S	
4	L	27	4	J		4	D		4	M		4	V		4	D	
5	M		5	V		5	L	36	5	M		5	S		5	L	49
6	M		6	S		6	M		6	J		6	D		6	M	
7	J		7	D		7	M		7	V		7	L	45	7	M	
8	V		8	L	32	8	J		8	S		8	M		8	J	
9	S		9	M		9	V		9	D		9	M		9	V	Choix des repos*
10	D		10	M		10	S		10	L	41	10	J	Remise planning P7	10	S	
11	L	28	11	J		11	D		11	M		11	V	Férié	11	D	
12	M		12	V		12	L	37	12	M		12	S		12	L	50
13	M		13	S		13	M		13	J		13	D		13	M	
14	J	Férié	14	D		14	M		14	V	Choix des repos*	14	L	46	14	M	
15	V		15	L	33 Férié	15	J		15	S		15	M		15	J	
16	S		16	M		16	V	Remise planning P6	16	D		16	M		16	V	
17	D		17	M		17	S		17	L	42	17	J		17	S	
18	L	29	18	J		18	D		18	M		18	V		18	D	
19	M		19	V	Choix des repos*	19	L	38	19	M		19	S		19	L	51
20	M		20	S		20	M		20	J		20	D		20	M	
21	J		21	D		21	M		21	V		21	L	47	21	M	
22	V	Remise planning P5	22	L	34	22	J		22	S		22	M		22	J	
23	S		23	M		23	V		23	D		23	M		23	V	
24	D		24	M		24	S		24	L	43	24	J		24	S	
25	L	30	25	J		25	D		25	M		25	V		25	D	Férié
26	M		26	V		26	L	39	26	M		26	S		26	L	52
27	M		27	S		27	M		27	J		27	D		27	M	
28	J		28	D		28	M		28	V		28	L	48	28	M	
29	V		29	L	35	29	J		29	S		29	M		29	J	
30	S		30	M		30	V		30	D		30	M		30	V	
31	D		31	M					31	L	44 Réponse planif CP S1				31	S	

Cfdt Un syndicat qui fait entendre votre voix

CHOISISSEZ L'EFFICACITÉ VOTEZ CFDT !

Vacances scolaires*	
Zone A	Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers
Zone B	Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg
Zone C	Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles

* Les dates de vacances scolaires peuvent être modifiées en cours d'année.

Les mises à jour sont consultables sur : www.education.gouv.fr/calendrier-scolaire-100148

Cfdt Un syndicat qui s'engage dans l'action

CHOISISSEZ L'EFFICACITÉ VOTEZ CFDT !